

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

<u>DÉLIBÉRATION N° 2017-40</u> : CONTRIBUTION DE L'AGENCE À LA MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF « PLAN CLIMAT »

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- ➤ Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- ➤ Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- ➤ Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- ➤ Vu la délibération n° 2017-12 du Conseil d'administration du 29 mars 2017 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses instances ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1:

Le Conseil d'administration approuve l'engagement de l'Agence dans un appel à projets participatif ayant pour objectif, aux côtés de l'ADEME et sous l'impulsion du Ministre de la transition écologique et solidaire, d'inciter à la réalisation d'actions citoyennes, et au choix par le public de ces actions, visant à concrétiser, au plan local, les innovations possibles dans le domaine de la protection de la biodiversité en appui au « Plan Climat », dans les conditions générales exposées dans la note soumise à son examen ce jour.

ARTICLE 2:

Le montant maximum des autorisations d'engagement consacrées aux aides apportées dans ce cadre est fixé à 1 M€.

ARTICLE 3:

Mandat est donné au Directeur général de l'Agence, dans ce cadre général, pour mettre au point définitivement les termes techniques et administratifs de cet appel à projets participatif, en liaison avec le ministère de la transition écologique et solidaire et l'ADEME.

Le Conseil d'administration demande toutefois qu'un point précis lui soit présenté à sa prochaine réunion quant aux dispositions définitivement retenues pour le lancement opérationnel de cette démarche.

Le Directeur général, chargé du secrétariat du Conseil d'administration,

Christophe AUBEL

Le Président du Conseil d'administration,

Philippe MARTIN